

Les cahiers d'acteurs, un moyen d'expression pour les personnes morales

Principe

Le cahier d'acteur est un moyen d'expression mis par la CPDP à disposition des personnes morales, « acteurs » du débat public : collectivités territoriales, associations, organisations professionnelles, patronales et ouvrières, organismes consulaires... Cette contribution est libre et volontaire, son contenu relève de la responsabilité de son auteur et n'engage que lui-même.

Critères de recevabilité

Pour être recevables, les contributions doivent respecter certaines règles :

- porter sur le projet soumis au débat ;
- être argumentées et enrichir le débat ;
- être rédigées en français, dans un langage compréhensible par tous ;
- respecter les règles de bonne conduite qui s'imposent dans un débat démocratique ;
- ne pas contenir des propos susceptibles de tomber sous le coup de la loi ;
- l'auteur doit en être clairement identifié ;
- parvenir au moins 1 mois avant la clôture du débat.

Processus de publication

A réception de la contribution, la CPDP examine, sans juger du fond et de la pertinence des arguments développés, si celle-ci répond aux règles édictées ci-dessus. Après validation par la Commission, la contribution est mise en page suivant la maquette commune à tous les cahiers d'acteurs, choisie par la CPDP. La réalisation des cahiers d'acteurs (mise en page, édition, impression) est intégralement prise en charge par la CPDP.

Diffusion des cahiers d'acteurs

La CPDP assure la diffusion des cahiers d'acteurs, en particulier sur son site web, dans les réunions publiques et auprès des personnes qui en font la demande.

Caractéristiques des contributions soumises à la CPDP

Les contributions soumises à l'examen de la CPDP doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- le nombre maximum de signes (caractères et espaces compris) est fixé à 12 000,
- le nombre maximum d'illustrations (tableaux, images, diagrammes...) est fixé à 4,
- après mise en page, le cahier d'acteur compte 2 pages recto verso de format A4,
- les éléments sont envoyés par courrier électronique (document Word pour le texte et « .tif » ou « .eps » pour les images aux dimensions 300 dpi à 100% de l'utilisation de l'image).

Toute contribution devra également comporter :

- un titre
- le nom, le logo, la vocation et les coordonnées complètes (adresse postale, adresse courriel, télécopie, téléphone, site web, etc.) de la personne morale à l'origine du cahier d'acteur.

Pour tout renseignement ou pour soumettre un projet de cahier d'acteur :

contact@debatpublic-rer-e.org

